



# MENTORAT DE CLASSES AGRICOLES APPEL À PARTICIPATION

**MENTORAT DE CLASSES AGRICOLES : DISPOSITIF FINANCIER VISANT À  
RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE ET LES ENTREPRISES DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE.**

# Mentorat de Classes Agricoles

Un dispositif de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et de La Coopération Agricole.

**Appel à participation ouvert  
du 20 janvier au 7 février 2025**

## I. OBJECTIF

**Le dispositif « Mentorat de Classes Agricoles » a pour objectif de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement agricole spécialisés dans la formation agroalimentaire et les entreprises du secteur agroalimentaire. Il implique :**

- La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
  - La Coopération Agricole ;
- Un établissement agricole spécialisé dans la formation agroalimentaire ;
- Une entreprise du secteur agroalimentaire.

Plus spécifiquement, il s'agit de permettre aux apprenants en cursus agroalimentaire de bénéficier d'un mentorat par des professionnels du secteur, afin de :

- Développer des expériences professionnelles concrètes et préparer les apprenants à une insertion durable sur le marché du travail.
- Acquérir des compétences techniques et transversales en lien avec les référentiels de formation.
- Bénéficier d'un accompagnement individualisé dans leur parcours de formation et vers l'emploi.

## II. BÉNÉFICES

### ✔ Pour les établissements ...

- Renforcement des partenariats avec les entreprises
- Amélioration de la qualité des formations
- Valorisation de l'établissement

### ✔ Pour les apprenants ...

- Accès à des mentors de projet (transmission de compétences techniques) et mentors de carrière (conseils individualisés sur le projet professionnel).
- Immersion en entreprise : visites de sites, stages, projets collaboratifs.
- Voyage d'études pour découvrir d'autres entreprises et filières.

### ✔ Pour l'entreprise ...

- Promotion de leurs activités et création d'un lien étroit avec de futurs collaborateurs potentiels.
- Renforcement de l'attractivité des filières coopératives auprès des apprenants.
- Sensibilisation des apprenants aux enjeux des transitions agroécologiques et de la souveraineté alimentaire.

### ✔ Pour la DGER ...

- Promotion de l'enseignement agricole
- Amélioration de l'insertion professionnelle des apprenants
- Consolidation d'un réseau collaboratif national.

### III. ENGAGEMENTS DES PARTIES

#### La DGER :

- Apporte un soutien financier de 5 000 € pour accompagner la réalisation d'un projet pédagogique comme un voyage d'étude.
- Facilite la communication entre l'établissement et l'entreprise.
- Assure un suivi national de l'expérimentation.

#### La Coopération Agricole :

- Accompagne l'entreprise dans la mise en œuvre de l'expérimentation.
- Contribue à résoudre les éventuelles difficultés rencontrées.

#### L'établissement :

- Mobilise un groupe classe pour intégrer des actions de mentorat.
- Intègre les actions de mentorat dans le cadre des enseignements.
- Met à disposition les ressources nécessaires (logistique, planning, etc.).
- Désigne un référent pour coordonner l'expérimentation.

#### L'entreprise :

- Met en place des mentors de projet et de carrière parmi ses collaborateurs.
- Propose des expériences professionnelles concrètes (visites, stages, projets).
- Accompagne les apprenants dans leur recherche de stage ou d'emploi.



### IV. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PARTICIPATION

Les établissements intéressés doivent faire parvenir leur candidature (dossier simplifié à récupérer sur le site de Préférence ou Chlorofil) avant **le vendredi 7 février midi** à l'adresse suivante :

[bafpc.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:bafpc.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr)

Un comité de sélection sera organisé avec LCA pour choisir les binômes et les entreprises. La signature des conventions aura lieu à l'occasion du **salon international de l'agriculture 2025** lors d'un événement dédié.